

# LA LETTRE DU CONSEIL

N° 21 - Conseil Municipal du 28 juillet 2010

Conseillers municipaux absents, excusés ou ayant donné procuration : Pascal CURIOS,  
Catherine LEBRUN, Sabrina PICOLLET

Isabelle BOURDIS ayant donné procuration à Jean-Pierre GINET

Marie-Andrée COLLEON ayant donné procuration à Alain CADAN

## CARNET

Le Conseil Municipal prend part à la peine des familles de La Biolle face à la disparition d'un de leur proche :

- Andréa LANSARD veuve GOURY, Montfalcon
- Cyrille CORBIERES, Cusy (74) décédé accidentellement au bas de la côte de La Biolle

Mais aussi à la joie des familles qui ont célébré une naissance :

- Chiara GONZALVEZ, Le Plot
- Ediz-Osman ATMACA, Chef-lieu
- Léo CANET, Clos Rossignol

ou un mariage :

- Elodie HARDUIN et Sandy CONTRERAL, Chef-lieu
- Nelly PRADIER et Pierre BEAUHAIRE, Les Esserts
- Anne-Marie CALLOUD et Philippe CAUJOLLE, Villette
- Olivier DELESSE et Christelle CHEVALIER, Chef-lieu
- Julio OLIVEIRA DA COSTA et Maryse KOCKENPOO, Clos Rossignol

## RAPPORT DES DELEGATIONS

Rapporteur Jean-Pierre GINET

- MISSION SPS CARREFOUR NORD

Est approuvé le contrat avec la société APAVE relatif à une prestation de coordination sécurité protection de la santé (SPS) pour les travaux d'aménagement du carrefour nord et de la rue de l'Ebène - route du Parc, pour un montant de 1 178,00 € H.T.

- ASSURANCE

Est approuvé le marché relatif à l'assurance de notre commune pour le lot 18 : véhicules terrestres à moteur et accessoires de la Commune et Auto-mission, prime 3 767.02€ T.T.C, durée de contrat du 01/01/2010 au 31/12/2013, compagnie SMACL.

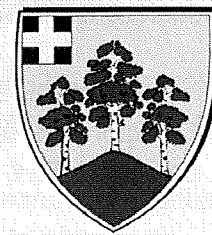
- TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN CHEMINEMENT PIETONNIER ROUTE DEPARTEMENTALE N° 991B ET PLACE DE L'EGLISE

Est approuvé le marché relatif aux travaux d'aménagement d'un cheminement piétonnier Route Départementale n°991b et Place de l'Eglise pour un montant de 40 149, 00 € H.T avec la société EIFFAGE.

- BAIL PROFESSIONNEL SCM LES COQUELICOTS

Est approuvé le renouvellement de bail professionnel par la Commune au profit de la SCM Les Coquelicots pour un montant de 213,26 € par mois et une durée de 6 ans du 24 mai 2010 au 23 mai 2016.

## La Biolle



Mairie de La Biolle

41, place de l'église

73410 LA BIOLLE

Téléphone

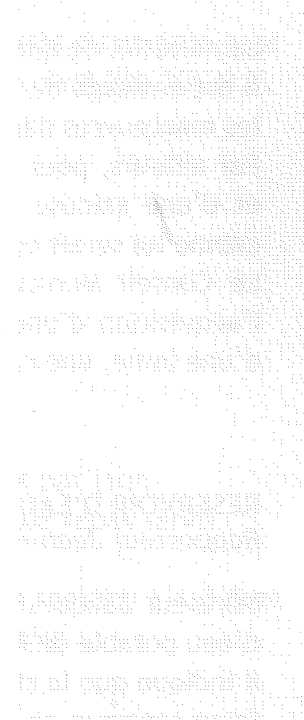
04 79 54 76 06

Télécopie

04 79 54 70 04

[mairie@la-biolle.fr](mailto:mairie@la-biolle.fr)

[www.la-biolle.fr](http://www.la-biolle.fr)



Votre prochain  
Conseil Municipal :  
1<sup>er</sup> septembre  
à 20h30 en mairie.

- **TRAVAUX D'AMENAGEMENT CARREFOUR NORD**

Est approuvé le marché relatif aux travaux d'aménagement du carrefour nord RD52a / RD1201 avec la société EIFFAGE pour un montant de 40 191,75 € H.T.

- **ENFOUISSEMENT DES RESEAUX VC7**

Est approuvé le marché relatif aux travaux d'enfouissement des réseaux VC7 et RD52a pour un montant de 21 063,50 € H.T. avec l'entreprise PORCHERON.

- **CONVENTION ADACA - CLSH**

Est approuvé la convention d'utilisation des locaux scolaires pour le Centre de Loisirs Sans Hébergement entre la Commune et l'ADACA avec mise à disposition gratuite du 4 juillet au 15 août 2010.

- **TRAVAUX DE REFECTION DE DIVERSES VOIRIES**

Est approuvé le marché relatif aux travaux de réfection de diverses voiries avec la société EIFFAGE pour un montant de 140 235,95 € H.T.

- **TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CARREFOUR NORD**

Est approuvé le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre relative aux travaux d'aménagement du carrefour nord, pour un montant de 2 190,32 € H.T. avec le Cabinet UGUET.

- **RENOUVELLEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE DU PARC**

Est approuvé le marché relatif aux travaux de renouvellement de la conduite d'eau potable du Parc avec la SARL FAMY pour un montant de 52 024,60 € H.T.

## **ACQUISITION DE MATERIEL DE DENEIGEMENT - DEMANDE DE SUBVENTION**

*Rapporteur Jean-Pierre GINET*

Le matériel de déneigement mérite d'être complété et remplacé.

Il est envisagé de remplacer l'étrave du poids lourd actuel par une étrave à géométrie variable facilitant les manœuvres dans les voiries sans issue ou les voies de faible largeur.

Par ailleurs, pour plus d'efficacité, il serait utile d'équiper le mini-tracteur d'une lame de déneigement et d'une saleuse pour effectuer le déneigement des trottoirs et petites places du centre bourg. Une cabine lui serait également adjointe.

Le Conseil Municipal sollicite auprès du Conseil Général la subvention la plus élevée possible pour l'acquisition d'une étrave pour le camion RENAULT 4X4 dont le montant s'élève à 11 236,00€ H.T. et d'une lame, une cabine et un épandeur de sel pour le mini-tracteur d'un montant total de 7 042,00€ H.T.

## **RESERVOIR D'EAU POTABLE DE MONTFALCON - CONVENTION POUR L'INSTALLATION D'UNE VIDANGE**

*Rapporteur Jean-Pierre GINET*

Monsieur Jacques BRAISSAND reçoit actuellement, sur sa propriété, la vidange du réservoir de stockage d'eau potable de Montfalcon.

Il indique que la situation de cette vidange pose problème du fait de sa proximité avec l'évacuation de sa fosse septique en créant des remontées d'eau dans l'habitation et qu'il convient de déplacer le lieu de rejet de cette vidange.

Ce déplacement doit donner lieu à une convention entre la Commune et le Propriétaire.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour l'installation d'une vidange du réservoir d'eau potable de Montfalcon avec Monsieur BRAISSAND, propriétaire des lieux.

## CONVENTION D'IMPLANTATION D'UNE ENSEIGNE LUMINEUSE AVEC LA SARL LES DELICES DE L'ALBANAIS

Rapporteur Jean-Pierre GINET

Le Conseil Municipal, par délibération du 10 juillet 2002 a autorisé le propriétaire de la pharmacie à implanter une enseigne lumineuse sur un support béton d'éclairage public. Une convention avait été signée pour définir les modalités d'entretien, d'assurance et de compensation financière.

Monsieur Sébastien COUSIN, boulanger, gérant de la SARL LES DELICES DE L'ALBANAIS demande à installer également une enseigne lumineuse sur le même support béton au dessus de l'enseigne de la pharmacie. L'entretien de l'enseigne, du comptage et de l'appareillage de commande incombe exclusivement au propriétaire qui doit également l'assurer.

Il convient donc de signer une convention entre la Commune et la SARL LES DELICES DE L'ALBANAIS pour fixer les conditions d'utilisation de cette enseigne.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la Commune et la SARL LES DELICES DE L'ALBANAIS pour fixer les conditions d'utilisation de cette enseigne.

## CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE CENTRE BOURG AVEC LE CABINET « LIEUX-DITS » AFFERMISSEMENT DE LA TRANCHE CONDITIONNELLE ET APPROBATION D'UN AVENANT N° 1.

Par délibération du 29 octobre 2008, le Conseil Municipal a approuvé un marché d'études avec le Cabinet « LIEUX-DITS » pour la réalisation d'une étude pré-opérationnelle sur le centre bourg et le secteur des Villards, et autorisant le démarrage de la tranche ferme pour un montant de 29 724,60 € H.T.

Ce marché prévoyait également une tranche optionnelle pour l'évolution du document d'urbanisme pour un montant de 2 450,00 € H.T. qu'il convient de poursuivre actuellement.

En outre, souhaitant approfondir le détail de cette étude dans l'hyper-centre, le Conseil Municipal projette de confier au cabinet « LIEUX-DITS » l'affinage de deux scénarios de plan de composition et la mise en place d'un cahier de préconisations pour les futures opérations de constructions et d'équipements publics, par un avenant n° 1 au marché d'un montant de 8 905,00 € H.T.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre la tranche optionnelle du marché pour 2 450,00€H.T.et à signer l'avenant n° 1 avec le cabinet « LIEUX-DITS » pour un montant de 8 905,00€ H.T.

## TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Rapporteur Alain CADAN

Les effectifs à la rentrée scolaire de septembre 2009 étaient les suivants :

- Ecole maternelle : 87 élèves
- Ecole élémentaire : 166 élèves

Cantine :

- 15 167 repas servis pour l'année scolaire 2009/2010 soit une moyenne de 108.34 par jour.
- Coût pris en charge par la commune pour l'année 2009 : 38 735,56€ soit 2,64€ par repas servis.
- Inflation au cours des 12 derniers mois +1.5% sur l'ensemble des produits.

Le Conseil Municipal arrête l'augmentation de l'ensemble des tarifs de la restauration scolaire à 1,5 % et fixe le prix des repas au restaurant scolaire comme suit pour la prochaine rentrée scolaire :

	Nouveaux tarifs	Anciens tarifs
<b>Quotient &lt; 700</b>	3.37 €	3.32 €
<b>Quotient &lt; 950</b>	3.62 €	3.57 €
<b>Quotient &lt; 1200</b>	3.91 €	3.85 €
<b>Quotient &lt; 1450</b>	4.21 €	4.15 €
<b>Quotient &lt; 1700</b>	4.52 €	4.45 €
<b>Quotient &gt; 1700</b>	4.87 €	4.80 €
<b>Personnes extérieures</b>	5.58 €	5.50 €

## TARIFS DE LA GARDERIE SCOLAIRE

Rapporteur Alain CADAN

Il est précisé au Conseil Municipal les éléments suivants :

- 3 893 élèves ont fréquenté la garderie pendant l'année scolaire 2009/2010.
- Coût pris en charge par la commune pour l'année 2009 : 459,46€.
- Il est proposé de fixer le taux d'augmentation des tarifs de garderie scolaire de 1,5%.

Le Conseil Municipal arrête le taux d'augmentation de l'ensemble des tarifs de la garderie scolaire à 1.5 % et fixe les tarifs de la garderie scolaire comme suit pour la prochaine rentrée scolaire :

Abonnement	Nouveaux tarifs	Anciens tarifs
matin	26.39 €	26.00 €
soir	32.07 €	31.60 €
jour	52.27 €	51.50 €
mixte	29.44 €	29.00 €
1/2 H garde	0.91 €	0.90 €

## PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur Jean-Pierre GINET

### • SERVICE ADMINISTRATIF

Compte tenu de l'augmentation de la charge de travail du service administratif, liée notamment à l'instruction des autorisations d'urbanisme et à la communication mise en place envers la population (lettre du Conseil Municipal, site internet, presse...), il est proposé au Conseil municipal de créer un poste d'Adjoint Administratif à temps complet. Le poste pourvu par un contrat en formation par alternance resterait vacant.

### • SERVICE SCOLAIRE

Compte tenu des effectifs à la garderie péri scolaire du soir et afin de garantir un service de qualité, il a été mis en place en début d'année scolaire une étude surveillée pour les élèves du CE1 au CM2 de 16h30 à 17h30.

De plus, depuis décembre 2009, une deuxième personne assure également la garderie de 17h30 à 18h.

Le Conseil Municipal a augmenté le nombre d'heures de l'Adjoint d'Animation de 6 heures 15 minutes à 14 heures 30 minutes hebdomadaires annualisées.

Le Conseil Municipal décide de créer un poste d'Adjoint Administratif à temps complet et de porter le nombre d'heure de l'Adjoint d'Animation de 6 heures 15 minutes à 14 heures 30 minutes hebdomadaires annualisées.

## ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ASL ANIMATION

Rapporteur Jean-Pierre GINET

Il a été demandé à l'Association de Jeunes ASL ANIMATION d'organiser la fête du 14 juillet 2010.

Afin de participer aux frais d'organisation et notamment aux charges du gardiennage, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention d'un montant de 480,00 €.

Le Conseil Municipal attribue une subvention de 480,00 € à l'Association ASL ANIMATION et dit que les crédits seront inscrits au budget 2010.

## **ABANDON PAR L'ETAT DE L'AIDE TECHNIQUE AUX COMMUNES**

*Rapporteur Jean-Pierre GINET*

Le Président des Maires ruraux de Savoie, attire l'attention des communes sur l'abandon de certaines missions de l'Etat à leur profit.

- Abandon des missions de maîtrise d'œuvre, pour les travaux sur réseaux d'eau potable, assainissement, aménagement de village etc., contraignant les communes aux recours de cabinets privés souvent peu organisés pour ce genre de projet et en total méconnaissance de l'historique des projets.
- La loi prévoyait un abandon de ces missions fin 2011 alors que celles-ci sont déjà refusées par les services de l'Etat depuis 2009.
- Abandon de l'instruction des certificats d'urbanisme contraignant les communes à assurer cette mission.
- Absence d'un représentant du service du Trésor chargé de l'appui technique, aux commissions communales des impôts directs.
- ATESAT : crainte de l'abandon de cette aide technique de l'Etat au regard du délai constaté vis à vis des demandes des communes.

Le Conseil Municipal est invité à élever une protestation sur l'abandon par l'Etat de ces missions techniques au service des communes au moment où, par ailleurs, les moyens financiers qui leur seront alloués seront réduits.

Le Conseil Municipal appuie l'intervention de l'Association des Maires Ruraux pour protester sur ce désengagement de l'Etat envers les communes rurales.

## **SOLIDARITE ENVERS LES COMMUNES DU VAR**

*Rapporteur Jean-Pierre GINET*

Face aux intempéries et à la catastrophe qui a touché un grand nombre de communes du département du Var, l'Association des Maires du Var lance un appel à la solidarité.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre part à cette solidarité envers les communes les plus durement touchées et parmi elles les plus petites.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une aide de 400,00 € à l'Association des Maires du Var pour venir en aide aux communes les plus touchées par la catastrophe naturelle.

## **APPROBATION D'UN CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE AVEC EDACERE**

*Rapporteur Jean-Pierre GINET*

Le Maire indique au Conseil Municipal que, préalablement aux travaux de réfection de voirie sur la Route du Parc, il a été envisagé de remplacer la conduite d'eau potable en amiante ciment fragilisée par le temps et existante sous la chaussée.

Pour exécuter ces travaux il convient de s'adjoindre l'assistance d'un cabinet de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer un marché de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet EDACERE pour un montant de 5 000,00 € H.T.

## INFORMATIONS DIVERSES

- CARTES DE BUS SCOLAIRES

Les cartes des bus scolaires seront à retirer au secrétariat de mairie, par le représentant légal, à partir du lundi 30 août. Seules les cartes concernant les lignes régulières, desservant les lycées de Chambéry et d'Annecy, seront adressées directement au domicile.

- AFFOUAGE

Les personnes désirant une coupe de bois doivent s'inscrire en Mairie jusqu'au samedi 18 septembre, 12 heures.

La réunion pour l'octroi des lots aura lieu le Vendredi 15 octobre, à 20 heures, au Centre Culturel « Les 3 Bouleaux », salle « Les Genets ».

Le Conseil Municipal a institué une taxe d'affouage de 30,50€. Pour pouvoir bénéficier d'un lot, cette taxe devra être réglée à la perception d'Albens avant Vendredi 8 Octobre.

Les quelques retardataires n'ayant pas sorti leur bois sont priés de le faire avant le début des inscriptions. Dans le cas contraire, ils ne pourront pas se réinscrire. Les personnes ne pouvant assister à la réunion, peuvent se faire représenter.

RAPPEL : le bois de l'affouage est réservé à la consommation personnelle, en aucun cas il ne pourra être vendu.

- LA MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT

La Maison de Justice organise des permanences avec les Huissiers de Justice, les Avocats, les Notaires et différentes associations comme le Centre d'Information du Droit des Femmes et des Familles (C.I.D.F.F), l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (A.D.I.L), l'association d'aide aux victimes (le Fil d'ARIANNE). Pour bénéficier de ces consultations gratuites, il suffit de prendre rendez-vous avec le secrétariat de la Maison de Justice au 04 79 34 00 53.

La Maison de Justice et du Droit a changé d'adresse, elle se situe maintenant Résidence « Le Bernascon », 6 boulevard de la Roche du Roi 73100 AIX-LES-BAINS.

- TRAVAUX ROUTE DU PARC

Comme indiqué » ci-dessus, le Conseil Municipal a décidé, préalablement à la réfection des enrobés de la Route du Parc, de remplacer la conduite d'eau en amiante ciment située sous la chaussée.

S'ensuivront des travaux plus conséquents qui se dérouleront du 1er septembre au 15 octobre et qui ne manqueront pas d'induire une gêne pour la circulation sur cette voie.

Nous sollicitons la compréhension des usagers et riverains et les en remercions.